

UQÀM

**Faculté de science politique
et de droit**

Université du Québec à Montréal

Guide destiné aux stagiaires

Informations générales

Centre de développement
professionnel

Table des matières

Qu'est-ce que le stage ?.....	3
Lieu du stage.....	3
Supervision du stage.....	4
Qui est admissible à faire un stage ?.....	4
Durée du stage.....	4
Inscription au cours stage.....	5
Différents types et lieux de stage.....	5
stages internationaux.....	5
stages à vocation internationale.....	5
stages dans les administrations publiques.....	6
stages généraux.....	6
stages de recherche.....	6
Étapes à suivre.....	7

Pourquoi faire un stage ?

Le stage sert à...

- Mettre la théorie en pratique
- Se familiariser avec sa future carrière
- Découvrir un milieu professionnel
- Clarifier ses objectifs de carrière
- Augmenter son employabilité
- Élargir son réseau
- Développer de nouvelles compétences
- Mieux cerner ses aptitudes et ses goûts
- Découvrir ses forces et ses points à améliorer...
- Et plus encore!

Qu'est-ce que le stage ?

Un stage est une **insertion professionnelle supervisée**.

Chaque mot ici est important : insertion
professionnelle
supervisée

Un stage offre la possibilité de **faire l'essai** d'une carrière susceptible de vous intéresser dans l'avenir; il doit permettre de faire **le lien** entre les connaissances académiques et les problèmes concrets que doivent traiter les professionnels.les du milieu de stage; par conséquent, le ou la stagiaire devrait idéalement être confronté.e à des **problématiques réelles**. Toutefois, n'ayant pas encore acquis cette expérience professionnelle, il ou elle doit être encadré.e et appuyé.e par les professionnels.les avec qui il ou elle travaillera; pour cela, la collaboration et l'appui de l'organisme sont essentiels. **Le stage fait partie de la formation de l'étudiant.e.**

Lieu du stage

C'est pourquoi un stage **ne peut se dérouler à l'UQAM**. Il s'agit là d'une exigence du ministère de l'Éducation précisée lors de la création des nouveaux programmes facultaires. Il s'agit donc d'ouvrir l'université sur le marché du travail. Le stage doit **sortir l'étudiant-e-e de son milieu naturel**, soit l'université, pour **l'insérer dans un véritable milieu de travail** où il ou elle est initié.e aux exigences de **répondre aux attentes d'un employeur** selon les conditions de travail de ce milieu. Un travail d'assistantat de recherche ne peut donc être reconnu comme un stage, puisqu'il s'agit d'activités de soutien aux activités de recherche. Un stage est une insertion dans une culture différente afin d'aller **acquérir de nouvelles habiletés**.

Ce qui nous amène à la possibilité de faire **un stage dans son milieu de travail**. Plusieurs étudiant.e.s ont déjà un emploi rémunéré dans le domaine où ils viennent chercher une formation complémentaire (particulièrement en gestion publique). Ainsi, afin de respecter le principe d'insertion, si un.e étudiant.e désire faire reconnaître son travail comme stage, il ou elle devra être affecté.e à un projet spécial. Les tâches devront être différentes de celles de son poste habituel, et ce, pour une période de temps définie dans la convention de stage.

Supervision du stage

Dans tous les cas, la supervision étant un facteur primordial, l'étudiant.e ne devra **pas être supervisé.e par un parent ou un.e ami.e** proche. Ne pas déclarer la présence d'un parent ou un.e ami.e dans l'organisme peut entraîner l'annulation du stage.

Qui est admissible à faire un stage ?

Dans chacun des programmes, vous devez avoir accumulé un certain nombre de crédits avant de pouvoir vous inscrire à un cours stage :

- **BRIDI** : 57 crédits
- **BCPS** : 48 crédits
- **Baccalauréat en science politique** : 45 crédits
- **Baccalauréat en droit** : 41 crédits, dont 35 obligatoires
- **Maîtrise en science politique** : 9 crédits (avec une moyenne d'au moins 3,2/4,3)
- **Maîtrise en droit** : 16 crédits (toute la scolarité)
- **DESS en droit** : 24 crédits (toute la scolarité)

Durée du stage

Le nombre de crédits possibles pour un stage varie selon le programme :

BRIDI : possibilité d'un stage de 3 à 15 crédits (120 à 600 heures).

Attention : un stage local ne pourra représenter que 12 crédits maximum même s'il dépasse les 480 heures requises. Même local, le stage doit avoir une vocation internationale.

BCPS : possibilité d'un stage de 3 ou 6 crédits (120 ou 240 heures)

Baccalauréat en science politique : possibilité d'un ou plusieurs stages de 3 à 12 crédits (120 à 480 heures).

Attention : le stage doit s'insérer parmi les cours au choix tirés de la banque de cours POL- POM. Il est prudent de vérifier auprès de l'assistante de programme combien de crédits peuvent encore être attribués à un stage, surtout si vous approchez la fin de votre programme.

Baccalauréat en droit : possibilité d'un ou plusieurs stages de 3 à 6 crédits (1 à 2 jours/sem.).

Maîtrises science politique : possibilité d'un stage de 3 crédits (120 heures)

Maîtrises science politique : possibilité d'un ou deux stages de 4 crédits (140 à 280 heures)

DESS en droit : stage obligatoire de 6 crédits (140 heures)

On peut également « sous-créditer » un stage, c'est-à-dire obtenir moins de crédits qu'il n'est possible, notamment si vous achevez votre programme et qu'il ne vous reste que quelques crédits pour le compléter.

Inscription au cours stage

Avant toute chose, soulignons l'importance de faire créditer votre stage afin d'être couvert.e par la CNESST – Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail – si par malheur vous deviez être victime d'un accident de travail durant ce stage. En effet, l'UQAM est couverte par la CNESST si un.e employé.e ou un.e étudiant.e subit un accident de travail dans le cadre de ses fonctions d'employé.e ou d'étudiant.e. Ainsi, il ne s'agit pas seulement d'être inscrit.e dans un programme, mais dans un cours crédité.

Ensuite, rappelons que vous devez vous inscrire **avant** de faire le stage, pas de façon rétroactive. La Faculté ne créditera aucune activité terminée (« j'ai fait un stage l'été passé... ») et refusera d'être mise devant un fait accompli (« j'ai déjà commencé mon stage... »). Il faut que les démarches préalables – dépôt du projet de stage et, idéalement, signature de la convention de stage – soient faites avant de pouvoir vous faire inscrire. Des frais de scolarité s'appliquent au prorata du nombre de crédits, comme pour tout autre cours.

Différents types et lieux de stage

Pour qu'un stage soit crédité, il doit permettre à l'étudiant.e d'acquérir une expérience pratique et professionnelle, en lien direct avec sa formation et intégrée à celle-ci, qui renforcera ses acquis et développera ses connaissances dans un milieu spécifique. Plusieurs types de stages se déroulant dans des organismes très divers répondent à ces exigences. En voici quelques exemples :

stages internationaux

Même s'ils se déroulent à l'étranger, les stages internationaux doivent répondre aux mêmes exigences, pour être crédités, que les stages locaux. Dans la plupart des cas, il faut s'y prendre plusieurs mois d'avance pour obtenir un tel stage. Généralement non rémunérés, ils peuvent donc être très coûteux, notamment lorsqu'ils se déroulent dans des capitales européennes, à Washington ou à New York. Le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec (MRIF) annonce régulièrement des stages dans le cadre de son Programme de stages au sein d'organisations internationales gouvernementales destinés aux étudiant.e.s des cycles supérieurs.

La nature des tâches réalisées peut varier considérablement en fonction des organismes, eux-mêmes très divers.

Le Ministère des Affaires extérieures, du Commerce et du Développement (MAECD) du gouvernement fédéral semble maintenir son « Programme de stages internationaux pour les jeunes » (PSIJ) dans le cadre du programme « Stratégie emploi jeunesse du Gouvernement du Canada ». Cependant, ces stages s'adressent à des étudiant.e.s ayant obtenu leur diplôme avant le début de leur stage et qui ne sont pas inscrits dans un programme universitaire au moment de réaliser leur stage. Ils représentent de bons stages pour diplômé.e.s, puisqu'ils sont habituellement plus longs et que les dépenses des stagiaires sont assumées.

stages à vocation internationale

Réalisés au Québec, ces stages n'en demeurent pas moins entièrement axés sur l'international. Il peut s'agir de stages dans des organisations internationales établies à Montréal, mais aussi de stages réalisés dans le cadre des activités ou du volet international d'un organisme, qu'il soit lui-même à vocation internationale ou non.

stages dans les administrations publiques

Ces stages, souvent préparés et organisés à l'avance par l'organisme d'accueil, ont leurs propres critères, exigences, modalités de rémunération et période de recrutement. Ils offrent à l'étudiant.e l'occasion de démontrer la pertinence de sa formation par sa participation à un stage précis dans une organisation du secteur public. Il arrive souvent que l'étudiant.e soit intégré à une équipe de travail ayant pour fonction de régler un problème ou d'améliorer le fonctionnement d'un programme ou d'une activité gérée par l'organisation en question.

Au niveau fédéral, le ministère de la Justice offre un programme de stages réservés aux étudiant.e.s en droit. Certaines ambassades et missions du Canada à l'étranger acceptent aussi des stagiaires de même que certaines Délégations du Québec. Ces stages peuvent être considérés comme des stages dans les administrations publiques ou encore comme des stages internationaux.

Les programmes de baccalauréat et de maîtrise de la Faculté sont agréés par la Commission de la fonction publique fédérale et ont accès aux programmes de stages de coopération et d'internat (communément appelés «**stages coop**»). Cet agrément ouvre la porte à un plus grand nombre de stages rémunérés pour les étudiant.e.s.

stages généraux

Nous retrouvons dans ce type de stage ceux qui ne rentrent pas dans les catégories précédentes. Il peut s'agir de stages dans des organisations paragouvernementales, partis politiques, coopératives, syndicats, groupes populaires, médias, firmes-conseils, etc.

stages de recherche

Plus exigeants que les types de stages vus précédemment, les stages de recherche, destinés aux étudiant.e.s de la maîtrise, ont pour objectif de permettre à ces derniers d'aborder une question d'ordre théorique en réalisant un stage dans un organisme. Autrement dit, le/la stagiaire doit passer de la théorie à la pratique et confronter les deux. Il peut s'agir également d'aller faire une cueillette de données destinées à la rédaction de son mémoire tout en étant chapeauté par un organisme. Ces stagiaires choisissent habituellement leur directeur de recherche comme responsable académique du stage (sauf pour les étudiant.e.s inscrits à la maîtrise en droit, qui auront comme responsable académique la direction du programme). Le lieu du stage devra permettre à l'étudiant.e d'approfondir sa question de recherche.

Étapes de validation des stages – à l'intention des étudiantes et étudiants

Vous aimeriez faire un cours stage?

Voici les étapes à suivre pour faire reconnaître votre stage.

QUOI FAIRE?	À QUI VOUS ADRESSER?
<p>1. Prenez connaissance du <i>Guide du stagiaire</i> et de la documentation disponible en ligne</p>	<p>Consultez le site web du Centre de développement professionnel (CDP), dans la section « Les ressources » puis « Guides pratiques »</p> <p>→ https://bit.ly/391H2C4</p>
<p>2. Vérifiez votre admissibilité à un stage : nombre de crédits minimums requis et insertion dans votre parcours académique</p>	<p>Votre agente de gestion des études (AGE) :</p> <p>Baccalauréat en science politique : prog.politique@uqam.ca BRIDI : bridi@uqam.ca BCPS : bcps@uqam.ca Maîtrise en science politique : escoute.nina@uqam.ca DESS et Maîtrise en droit : cyclesup.droit@uqam.ca</p>
<p>3. Trouvez votre stage</p> <p>🔗 <i>Des offres de stages sont publiées par le Centre de développement professionnel (CPD)</i></p> <p>→ https://bit.ly/2F9FCbP</p>	<p>L'équipe du CDP pourra répondre à vos questions et vous offrir de l'assistance (recherche, candidature, bourses, etc.)</p> <p>stages-fspd@uqam.ca cdp-fspd.uqam.ca Local A-1575</p>
<p>4. Sollicitez un.e professeur.e pour être votre responsable académique</p> <p>⚠️ <i>Science politique : favoriser un responsable académique dont l'expertise est en lien avec votre projet de stage</i></p>	<p>Baccalauréat et Maîtrise en science politique : Anne-Marie Gingras, Caroline Patsias, Christian Deblock ou Issiaka Mandé</p> <p>BRIDI : Anne-Marie D'Aoust BCPS : Guy-Philippe Wells DESS et Maîtrise en droit : Lucie Lamarche</p>
<p>5. Rédigez votre projet de stage et le faire signer par votre responsable académique</p> <p>🔗 <i>Consultez le guide « Rédaction du projet et du rapport de stage »</i></p> <p>→ https://bit.ly/391H2C4</p>	<p>Formulaire « Présentation du projet de stage » sur le site de la Faculté, section « Services facultaires », sous « Stages »</p> <p>→ https://bit.ly/2OyjmMd</p> <p>Au besoin, communiquez avec le CDP</p>

6.	Compléter la convention de stage et la faire signer par un ou une responsable de l'organisme d'accueil et votre directeur de programme	Formulaire « Convention de stage » → https://bit.ly/2OyjmMd Au besoin, communiquez avec le CDP
7.	Déposez votre dossier (projet de stage et convention de stage) pour approbation par la direction de programme et inscription au cours	Votre agente de gestion des études (AGE) ⚠ <i>Vous devez présenter vos documents au moins 10 jours ouvrables avant la date de début de votre stage</i> ⚠ <i>Il est important d'apporter les deux documents ensemble pour que votre stage soit inscrit à votre dossier</i>
8.	Effectuez votre stage ⚠ <i>Rencontrez votre responsable académique suivant la fréquence convenue avec ce dernier.</i>	Votre responsable académique Au besoin, communiquez avec le CDP
9.	Assurez-vous que l'évaluation de votre stage est remplie par votre superviseur.e et transmise à votre responsable académique	Votre superviseur.e de stage Votre responsable académique Formulaire « Évaluation du/de la stagiaire » → https://bit.ly/2OyjmMd
10.	Rédigez votre rapport de stage ❓ <i>Consultez le guide « Rédaction du projet et du rapport de stage »</i> → https://bit.ly/391H2C4 ❓ <i>Remplir également le formulaire d'appréciation du lieu de stage</i>	Remettre à votre responsable académique qui attribuera la mention « succès » ou « échec » suivant la lecture de votre rapport et de l'évaluation de votre stage Formulaire « appréciation du lieu de stage par le/la stagiaire » → https://bit.ly/3fAg9rl

Autres questions ou demandes ...

VOUS AVEZ UNE AUTRE QUESTION OU UNE DEMANDE PARTICULIÈRE ?	À QUI VOUS ADRESSER?
Question relative à une demande de bourse à la mobilité pour les stages à l'international	Service des relations internationales de l'UQAM → https://bit.ly/2AwOG7x → https://bit.ly/2GXdD1l
Question relative au permis de travail et au permis d'étude	Vanessa Lussier Duquette, conseillère à l'immigration, Services à la vie étudiante : lussier_duquette.vanessa@uqam.ca
Besoin d'une lettre indiquant que le stage sera reconnu dans votre programme d'étude (bourse LOJIQ, organisme d'accueil, immigration, etc.) ou toutes autres demandes.	Luc Boulanger-Milot, directeur du Centre de développement professionnel, Faculté de science politique et de droit : stages-fspd@uqam.ca